la ville, y venir faire des discours et même y être admis. Croit-on donc les Tourquennois moins avisés que les autres ? Pense-t-on qu'ils soient dans l'impossibilité de traiter eux-même leurs affaires ? Allons donc !C'est une insulte ; et il est une remarque dont je me plais à faire la constatation, c'est que chaque fois qu'il nous est arrivé de ces orateurs sans mandat, de ces beaux phraseurs qui ne sont pas prophètes en leur pays, ils s'en sont retournés chez eux, avec une *veste*. Il me semble assister à ces réunions et dans le fond de la salle entendre, à mi-voix quelques vieux Tourquennois s'écrier, en présence de ces longues phrases et de ces grands mots tirés de l'encyclopédie du dictionnaire Larousse : « Marche ton train, mon bonhomme, dimanche les Tourquennois te montreront qu'ils ne sont pas si bêtes que tu le penses. »

» C'est donc avec confiance que j'aborde devant vous, messieurs, le sujet qui nous amena ici. Trois hommes dévoués aux intérêts de la ville, honorés de vos suffrages et dont les noms sont synonyme à la cause Tourquennoise,se sont réunis dans le but d'être utiles à leurs concitoyens. S'il s'était agi de politique, peut-être y aurait-il en entre eux quelque divergence, mais sur le terrain municipal, ils étaient tous trois animés des mêmes sentiments, tous trois aussi dévoués. Leurs trois noms réunissaient les trois couleurs du drapeau de la France et symbolisaient l'union de tous les hommes d'ordre. Ils concentraient en eux, ce caractère qui fait que lorsqu'on parle d'un Tourquennois on dit : « é'est un brave homme ! » (Applaudissements prolongés.)

» Je veux signaler à la reconnaissance publique ces trois hommes qui, pendant 15 jours, ont complètement négligé leurs affaires pour ne s'occuper que d'un seul objet, l'intérêt de notre chère cité. Ce sont : MM. Debuchy, député, Jonglez, conseiller général, et Leurent, président du Tribunal de commerce. Ils ont appelé à eux, dans des réunions privées, des électeurs de la ville au nombre de 60, pour élaborer la liste qui, aujourd'hui, est soumise à votre approbation. On a compris qu'il était nécessaire de faire abstration des tendances politiques pour ne s'occuper que de la valeur morale. On a groupé en un faisceau des hommes de tous les partis auxquels on demandait seulement les conditions suivantes :

« L'honnêteté ; n'est-ce pas la base de tous les principes sociaux,

» L'intelligence et l'instruction; car dans une ville de 50 à 60,000 âmes, le premier venu n'est pas toujours apte à remplir le mandat municipal.

» Le dévouement à la cause tourquennoise, car, à quoi servirait l'intelligence et l'instruction d'un conseiller s'il ne les mettait au service de ces concitoyens.

» On s'est particulièrement préoccupé de représenter dans la liste tous les quartiers y compris les plus éloignés.

» Ce qui fait surtout la force de notre liste c'est d'y trouver 18 membres de l'ancien conseil, hommes habitués au maniement des affaires et auprès desquels les 14 membres nouveaux apprendront aisément à devenir d'excellents conseillers municipaux. »

L'orateur termine en donnant lecture de la liste des candidats qui est acclamée à plusieurs reprises.

Le Président demande, si quelqu'un dans l'auditoire à des objections à faire. Tout le monde est d'accord. M. Henri Playoust prend alors la parole pour donner quelques bons conseils aux électeurs présents. Ses représentations sont accueillies avec de chaleureux applaudissements.

La séance est levée à 9 heures.

La réunion privée des radicaux

Une assemblée électorale des radicaux s'est tenue, hier à 8 heures du soir, dans la salle de gymnastique, rue Nationale.

Il y avait environ 400 électeurs.

Le but de cette assemblée était de soumettre aux électeurs, la liste des candidats proposés par le Comité républicain, pour les élections de dimanche.

M. Anthime Desmettre a pris la parole afin d'inviter l'auditoire a constitué son bureau. M. François Dervaux a été élu président; MM. Leloir et Adolphe Fournier, assesseurs ; M. Dessauvage, secrétaire.

En prenant possession de la présidence M. Dervaux déclare que cet honneur revenait de droit à M. Leloir.

Il est ensuite donnélecture de la liste des candidats radicaux. Voici les noms :

MM. Leloir, Dervaux, Vandebeulque, Varasse, H. Dumortier Marafin, Fourlignie, Dupont-Jevenois, Henri Vienne, Fidèle Lehoucq, Darras, Edmond Cuvelier, H. Robbe, Dessauvage, Adolphe Fournier, Caron-Catel, Defrétin, Benoit, Apprédéris Dupire, Doubert, Leroy-Meurisse, Dhalluin, Dehaene, Glorieux, Cocheteux, Anthime Desmettre, Henri Desmettre, Mahy, Louis Faveur, Vandebeuque-Flipo, Doublemart, Degu.

Après la lecture de la liste, M. François Dervaux prononce un discours :

Il déclare que l'ancien conseil municipal ne lui était pas favorable, pour la raison qu'il n'adhérait pas à ses désirs toujours. Quand le clergé avait parlé, l'ancien conseil obéissait quand même.

L'orateur a ensuite discuté les dépenses de l'Hôtel-de-Ville. Il a dit : on est allé de 890,000 francs à 2 millions, et ce n'est pas encore fini. Que d'argent englouti ! Ne vaudrait-il pas mieux qu'il soit reparti ailleurs.

La question du cimetière entre en lice. M. Dervaux donne des explications très brèves sur ce point. Il annonce que le procès-verbal de l'enquête sera livré à la publicité; qu'en outre, il sera envoyé, accompagné d'un huissier, à la *Gazette* qui, ajoute l'orateur galamment, sera bien forcé d'être *honnête*.

Le président déclare en terminant que deux noms sont douteux sur la liste qui vient d'être lue, mais qu'on les déterminera. Il fait remarquer que les conservateurs sont divisés et n'ont pas encore de liste.

La séance est levée à 9 heures. La réunion se dissout aux cris de ; *Vive Dervaux ! Vive la République !*

On pensait que le sénateur Testelin assisterait à la réunion. Il n'en a rien été.

— CAMBRAI. — La gendarmerie de Cambrai a saisi ce matin, près de Masnières, un cabriolet attelé d'un cheval et contenant une certaine quantité de tabac de fraude. Le tout a été confisqué.

— DUNKERQUE. — Le tribunal maritime a condamné mardi Druel et Lebon, matelots à bord du lougre de dépêche *Arche d'Alliance* à un an de service à l'Etat aux 2/3 de solde, pour désobéissance avec refus formel d'obéir, et gaspillage de liquides à usage du bord.

Ces faits s'étaient passés le 15 décembre dernier à Ostende et le commandant du navire de guerre français la *Lionne* avait dû intervenir.

— RUMAUCOURT. — Un bien grave accident est arrivé il y a quelques jours à la distillerie de M. Fourmaux, à Rumaucourt.

Un ouvrier de l'usine, entre ses heures de travail, était couché dans l'intérieur de l'établissement. Un autre ouvrier, du nom de Lebut, jeune homme d'une quinzaine d'années, l'ayant agacé à plusieurs reprises en lui tirant le bout de l'oreille, l'autre fit un mouvement brusque comme pour poursuivre Lebut ; celui-ci, en se sauvant, tomba dans une chaudière en ébullition, et il fut si horriblement brûlé qu'il mourut le lendemain.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 janvier. — Jeannette Dewitte, rue des Longues Haies, cour Bettenof. — Jean Keirsgieter, rue de la Guinguette, cour Sénécaut, 5. — Maria Acquart, rue Solférino. — Xavier Bittal, rue de Babylone, maison Danel, 3. — Paul Dubar, route d'Hem, fort Vandomme, 72. — François Deroose, rue de Soubise, nouvelle cour Browaeys, 36. — Elie Bourgois, rue de Wasquehal, maison Longuépée. — Marie Tant, rue de Vaucanson, 2. — Virginie Growen, rue de la Guinguette, 37.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 6 janvier. — Emile Roose, 11 ans, 8 mois, rue d'Alma, 174. — Edonard Hooreman, 37 ans, fileur, rue de la Planche-Trouée, cour Léopold Florin, 18. — Eugénie Desquennes, 15 jours, rue de la Paix, cour Guillaume Lefebvre, 25. — Désiré Bétry, 24 jours, rue Decrême, cour du charron, 2. — Léon Bonte, 35 ans, employé, Hôtel-Dieu. — César Sainleger, 44 ans, ourdisseur, rue de l'Epeule, 18, cour Desrousseaux. — Marthe Mollet, 8 jours, rue St-Joseph, 82. — Gabriel Goubet, 14 ans, rue Cugnet, maison Belge, 1. — Bekaert, présenté sans vie, rue Stéphenson, maison Brabant-Dhalluin, 16.

MARIAGES du 3. — Charles Vanuxem, 33 ans, et Marie Cardon, 27 ans, servante. — Charles Derudder, 44 ans, fileur, et Philomène Dejaegher, 38 ans, ménagère.

Du 4. — Jules Dubois, 41 ans, maçon, et Philomène Clays, 40 ans, ménagère — Henri Watteau, 41 ans, épicier, et Joséphine Moreau, 36 ans, épicière. — Léonard Dekée, 54 ans, boulanger, et Marie Pennel, 31 ans, repasseuse.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille PACHY-DUPUREUR, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Augustin-Joseph PACHY époux de Dame Elise DUPUREUR, décédé à Roubaix, le 6 janvier 1881, dans sa 52e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le samedi 8 courant à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 35.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 10 janvier 1881, à 10 heures pour le repos de l'âme de Dame Henriette Marie-Joseph CARRÉ, épouse de Monsieur Edouard DESBOUVRIE, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1880, dans sa quarante-cinquième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église de Croix, le lundi 10 janvier 1881, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Florimond-Joseph MARTINACHE, officier en retraite, membre de la Légion-d'Honneur, membre de la Société des sauveteurs du Nord, lieutenant des sapeurs pompiers de Croix, receveur-buraliste des contributions indirectes, époux de Dame Emma-Maria BARTY, décédé à Croix, le 6 janvier 1880 dans sa 50e année.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint Eloi, (Blanc-Seau), le mardi 11 janvier 1881, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Ferdinand LEROUX, décédé à Tourcoing, le 12 septembre 1878, dans sa 63e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

MOUVEMENT COMPARATIF DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement du mois de décembre 1878

10.505	colis	de laine peignée	1.129.806 k^os
115	»	d'écouailles blouss.	11.969
798	»	de laine filée	84.823
4	»	de soie	424
2.044	»	de coton	218.671
13.466	colis pesant ensemble		1.445.693 k^os

Mouvement du mois de décembre 1879

16.997	colis	de laine peignée	1.828.012 k^os
109	»	d'écouailles blouss.	11 929
746	»	de laine filée	79.787
2	»	de soie	27
1.285	»	de coton	137.609
19.139	colis pesant ensemble		2.057.364 k^os

Mouvement du mois de décembre 1880

12.091	colis	de laine peignée	1.301.082 k^os
15	»	d'écouailles blouss.	779
924	»	de laine filée	98 665
2	»	de soie	38
2 285	»	de coton	244.386
15.317	colis pesant ensemble		1.644 950 k^os

Décreusages 53 opérations
Tirages 743 id.

Le Directeur, A. MUSIN.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

Si nous n'avions jusqu'à présent que très peu parlé du Théâtre des Variétés, c'est que nous ne passédons pas le don d'ubiquité, et que le Grand-Théâtre avec ses éternels debuts a absorbé tout notre temps. Nous n'en avons pas moins suivi avec intérêt la transformation de l'ancien café-concert en théâtre et les efforts de sa vaillante petite troupe

Placée sous une direction qui ne recule devant aucun sacrifice pour attirer et retenir le public, la petite salle des Variétés est de plus en plus fréquentée, et elle le mérite. Sans doute le genre adopté ne peut séduire beaucoup les amis de l'art sérieux, mais dans de certains moments le sérieux ennuie, la gravité assomme. On se sent pris parfois d'un besoin de rire, de fou rire même, et rien ne peut mieux satisfaire ce besoin qu'une soirée passée aux *Variétés*.

Les ouvrages, choisis avec soin parmi les plus originaux, les plus exhilarants, les plus... excentriques et les plus acclamés des théâtres du *Palais-Royal*, des *Bouffes*, des *Folies-Dramatiques* de Paris, ne peuvent manquer de remporter ici le même succès, car rien n'est épargné pour cela. La troupe des Variétés, plus heureuse que celle de son frère aîné le *Grand Théâtre*, est depuis longtemps complète, et, sans exagération, fort bien composée. Les chœurs, bien stylés, ont généralement un ensemble que nous voudrions retrouver partout, et l'orchestre, sous la direction habile de M. G. Sinsoilliez soutient et accompagne parfaitement les efforts des artistes.

A la liste déjà fort longue des ouvrages représentés depuis le commencement de l'année, vont bientôt s'ajouter: la *Belle Lurette*, la *Cantinière*, le *Beau Nicolas*, et enfin presque tous les opéras du genre qui ont obtenu à Paris un véritable succès. C'est dire assez que personne ne chôme aux Variétés, et que le public a raison de faire bon accueil aux pièces et aux artistes.

Nous ne parlerons aujourd'hui en particulier d'aucun des ouvrages joués jusqu'ici. Nous arriverions trop en retard. Nous attendrons pour apprécier plus en détail les interprètes la première de la *Belle Lurette* qui doit passer, croyons-nous, dans le courant de la semaine prochaine, et pour laquelle, nous en sommes certain, ils tiendront à honneur de se surpasser.

Belgique.

— MOULLE. — Un bien triste accident vient d'arriver à Moulle. Une femme C... s'étant relevée pendant la nuit de lundi à mardi, alluma une lampe et malheureusement mit le feu à ses vêtements. En un clin d'œil elle était entourée par les flammes, avant même que son mari n'eut pu la secourir. Elle porte sur le corps des brûlures profondes qui mettent sa vie en danger.

La malheureuse femme est mère de plusieurs enfants en bas âge.

— DESVRES. — Un bambin de deux ans, Bernard Clément, confié à la surveillance d'une petite fille sa cousine, s'est noyé dans la rivière la Lène, qui contenait habituellement fort peu d'eau, mais se trouve dangereuse pour les enfants par suite des dernières crues.

Le grand-père du petit Bernard l'a retiré de l'eau presque aussitôt, mais trop tard cependant pour qu'on puisse le rappeler à la vie.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier*)

Réunion du Conseil des ministres

Paris, 6 janvier, 5 h. soir.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin.

Il s'est occupé de l'expédition des affaires courantes et notamment des incidents survenus aux obsèques de Blanqui.

Le Conseil a ensuite repris la question turco-grecque.

L'élection des maires

Paris, 6 janvier.

C'est, assure-t-on, le dimanche 23 janvier qu'aura lieu l'élection des maires dans toutes les communes qui ne sont pas chef-lieu de département, d'arrondissement ou de canton.

Le Conseil de l'Instruction publique

Voici les considérants du jugement rendu mercredi par le Conseil supérieur de l'Instruction publique :

Considérant qu'il est établi par les faits et documents de la cause qu'à la date du 14 octobre 1880 l'établissemnut de Sainte-Marie, dissous une première fois en vertu des lois de l'Etat, le 1er septembre précédent, s'était reconstitué ; que 27 membres de la Compagnie de Jésus prêtaient de nouveau leur concours à l'administration de Sainte-Marie dans des conditions qui caractérisent non l'exercice du droit individuel, mais la persistance de l'action commune et du but commun ;

Considérant au surplus que sur les 27 religieux 18 étaient encore logés à Sainte-Marie.

Considérant que, malgré les precautions prises pour éluder l'action des lois, la reconstitution de la congrégation dissoute est manifeste et que cette reconstitution s'est opérée sous les yeux et par la coopération du sieur Villars ;

Considérant que ces faits tombent sous l'application de l'article 68 de la loi du 15 mars 1880,

Confirme le jugement rendu le 23 octobre 1880, par le Conseil académique de Toulouse contre le sieur Villars.

Mouvement judiciaire

Le mouvement judiciaire que nous avons annoncé a paru hier matin au *Journal officiel*. Sont nommés :

Conseillers : à Bourges, M. Béra ; à Besançon, M. Hours-Humbert ; à Bordeaux, M. Rozier ; à Amiens, M Fournier ; à Chambéry, M. Carcassonne ; à Douai, M Poulle ; a Nancy, M. Tulpani ; à Douai, M. Pierre de Bosville ; à Nancy, M. Dépéronme ; à Alger, M. Poucheret.

Présidents de tribunaux : à Nevers, M. Mérinot ; à Ambert, M. Andrand ; à Rodez, M. Lafflitte ; à Constantine, M. Bourrouillon ; à Philippeville, M. Ronnot ; à Orleansville, M. Feyter.

Substitut du procureur général à Bordeaux, M. Thézard.

Avocat général à Douai, M. Delagorgue.

Procureurs de la République : à Mayenne, M. Villey-Demeserets ; à Morlaix, M. Caill ; à Laon, M. Valnker.

Juges : à Digne, M. Lafaye, à Saint-Brieuc, M. Lemoigne ; à Vannes, M. Guillemain ; à Lavaur, M. Marty ; à Alger, M. Viet.

Le mouvement comprend également quelques nominations de substituts et de juges suppléants.

Le budget de 1882

On sait que le budget de 1882 sera déposé sur le bureau de la Chambre le 20 janvier prochain, jour de la reprise effective des travaux parlementaires. Parmi les modifications qu'il comportera par rapport a celui de 1881, nous devons signaler une augmentation de 4 millions pour les dépenses de l'instruction publique.

Reprise des travaux parlementaires

Les présidents des différents groupes de la Chambre se réuniront lundi, afin de se concerter sur la date à laquelle la Chambre devra reprendre définitivement ses travaux.

Commission extraparlementaire de l'Algérie

Paris, 6 janvier, 3 h. 50 soir.

La Commission extra-parlementaire de l'Algérie a tenu aujourd'hui une séance plénière sous la présidence de M. Constans, ministre de l'intérieur.

La Commission a adopté l'avis émis par la sous-commission « que le gouverneur général de l'Algérie ne serait pas responsable la loi constitutionnelle pendant que les ministres seuls sont responsables devant le Parlement. »

La commission a examiné ensuite si l'on ne devait pas ériger le gouvernement général de l'Algérie en ministère afin de donner une responsabilité au gouverneur général, la commission a estimé que le titre et les attributions d'un ministre étaient incompatibles avec l'obligation du gouverneur général de résider dans la colonie, car ne pouvant pas prendre part aux déliberations du conseil, il ne pouvait pas participer à la responsabilité des décisions prises par le conseil.

La commission a traité ensuite la question de rattachement des services de l'Algérie à différents ministeres.

On croit que l'accord s'établira à ce sujet entre la commission et le gouverneur général.

Classement des officiers

C'est le 10 de ce mois que se réunit, au ministère de la guerre, la commission des commandants de corps d'armée chargée d'établir la liste des officiers d'infanterie proposés pour l'avancement au choix.

C'est le général Clinchant; gouverneur militaire de Paris qui présidera la commission des commandants de corps d'armée.

Les agissements de l'Internationale

Paris, 6 janvier, soir.

Le préfet de police a reçu ordre de rechercher les comités de l'Internationale qui agissent à Paris sous la pression des sociétés secrètes de l'étranger.

L'attention du gouvernement a été appelée par nos agents diplomatiques.

Le général commandant St-Cyr

Paris, 6 janvier.

Le général commandant Saint-Cyr n'ayant pas su se faire accepter par les élèves et la discipline ayant eu à en souffrir, le général Charton serait, dit-on, appelé à lui succéder.

(*Havas*).

Les obsèques de Blanqui

Des élèves du gouvernement avaient demandé l'autorisation de suivre le convoi de Blanqui; elle leur a été refusée.

Retour d'amnistiés

Brest, 5 janvier, 5 h. 17 soir.

Le *Navarin* entre en rade, le débarquement ne pourra avoir lieu que demain matin 6 janvier.

Si le débarquement est effectué à temps, les amnistiés partiront par le train de onze heures ; sinon le départ n'aurait lieu que le lendemain 7 janvier à la même heure

Brest, 6 janvier.

Le *Navarin* a mouillé sur rade.

Un duel en perspective

M. Laisant vient d'adresser ses témoins à M. Bradlaugh, membre de la Chambre des Communes de Londres, pour lui demander une réparation à la suite de la polémique relative à l'affaire Graux.

On se souvient que la lettre de Mme Graux avait fait jouer à M. Bradlaugh un rôle qu'il a repoussé avec indignation.

Nous croyons savoir que M. Bradlaugh a refusé toute rétractation ou réparation.

Le *Petit Parisien* doit publier a ce sujet des documents fort curieux.

Procès de presse

Paris, 6 janvier, 5 h 1/2 soir.

Le tribunal correctionnel de la Seine a confirmé aujourd'hui le jugement condamnant le gérant du journal *Le Citoyen* à 2 000 francs d'amende et à 5,000 francs de dommages et intérêts pour diffamation envers M. Limbourg.

Le message de la reine d'Angleterre

Londres, 6 janvier, 4 h. 40 soir.

Le Message de la reine Victoria mentionne que les relations de l'Angleterre avec les puissances étrangères continuent à être amicales.

Il ajoute que la question du Monténégro est résolue et que les puissances entâment maintenant des négociations tendant à fixer la frontière turco-grecque.

Le Message dit aussi que quelques clauses importantes du traité de Berlin restées très longtemps inexécutées, vont être l'objet d'une attention des plus sérieuses.

Le soulèvement récent du Transwaal a forcé l'Angleterre à prendre des mesures pour assurer le prompt rétablissement de son autorité et elle a été obligée d'ajourner le projet qu'elle avait formé d'assurer aux colons européens le contrôle des affaires d'intérêt local que le gouvernement désirait leur confier sans préjudice des intérêts des populations indigènes.

La reine regrette la continuation de la guerre dans le Bassutoland et elle désire vivement l'occasion de rétablir la paix par des moyens amicaux.

Le Message parle longuement de l'Irlande; il expose le terrorisme qui y règne, et il annonce un bill tendant à faciliter l'acquisition de terres en Irlande et un autre bill sur les administrations des comtés, basé sur les principes représentatifs et tendant à développer les habitudes des autonomies locales.

Le Message annonce d'autres bills.

Londres, 6 janvier, 10 h., matin.

Les initiés commentent déjà le discours du trône, dont le texte très long a été communiqué, selon l'usage, hier, aux invités des trois dîners politiques et aux principaux journaux. Mais l'étiquette oblige à en parler seulement sous forme conjecturale avant la lecture officielle.

On approuve généralement les paragraphes consacrés aux affaires extérieures, où le cabinet affirme le maintien du concert européen. exprime l'espoir que la question grecque sera résolue pacifiquement comme l'a été la question de Dulcigno, et enfin annoncé que Candaharsera évacué.

On approuve aussi la décision qu'il a prise de rétablir l'autorité britannique dans l'Afrique australe, ainsi que les instructions données à sir Hercules Robinson de saisir toute occasion de conciliation ; mais les libéraux avances paraissent désappointés du projet de réforme concernant les fermiers irlandais ; ils trouvent que le remède proposé n'est pas assez radical.

Le bill représentera seulement le maximum de concessions que le gouvernement espère obtenir de la Chambre des lords ; ce sera un pas en avant vers une solution, mais ce ne sera pas une solution définitive.

Outre ce bill agraire, le Parlement est invité à discuter deux au res projets relativement à l'Irlande, un projet de coercition (mais le discours du trône ne spécifie pas quelles mesures coercitives le gouvernement médite et un projet étendant la franchise électorale aux comtés irlandais, avantage dont l'Angleterre ne jouit pas encore. Toutes les prévisions concordent a représenter cette session comme une des plus importantes du règne actuel. Le débat sur l'adresse occupera probablement quatre séances.

Chambre des Communes

Londres, 6 janvier, 9 h. s

M. FORSTER annonce qu'il déposera deux bills demandant, l'un, que les personnes et les propriétés soient mieux protégées en Irlande qu'elles ne le sont aujourd'hui ; l'autre, que la possession des armes et le maintien de la paix publique soient mieux assurés.

A cette déclaration de M Forster, des exclamations s'élèvent des bancs occupés par les députés irlandais. Des applaudissements éclatent sur tous les autres bancs.

M PARNELL annonce qu'il combattra ces bills.

M GLADSTONE annonce qu'il demandera lundi que ces bills aient journellement la priorité jusqu'à leur adoption. (Applaudissements.)

M. PARNELL annonce qu'il appellera prochainement l'attention de la Chambre sur les rapports de l'Angleterre avec l'Irlande.

A ce sujet, il proposera une résolution.

M. LABOUCHERE proposera une résolution contre la Chambre héréditaire, qui ne peut pas être une institution permanente en Angleterre.

M. PARNELL proposera une adresse dirigée contre la suspension de la Constitution en Irlande.

M. RENDELL propose une adresse.

M FLAGG le soutient.

Entrée des Boers sur le territoire de Natal

Londres, 5 janvier.

Grave nouvelle télégraphiée de Durban : une forte troupe de Boers a envahi le Natal pour s'opposer à la marche des colonnes anglaises sur le versant oriental du Drakensberg.

De nombreux renforts, puisés dans l'armée des Indes, vont être dirigés sur Natal.

La guerre du Cap.

Pietermaritzburg, 5 janvier.

Officiel. — Le capitaine Lambert, qui était prisonnier sur parole, vient d'arriver. Il avait été relâché avec le capitaine Elliott. Tous les deux étaient envoyés sans armes au *Free-State* mais lorsqu'ils passaient la rivière du Vaal, un soldat de leur escorte, composée de Boërs, tira et tua le capitaine Elliott.

62 prisonniers du 94e regiment ont été relâchés et sont maintenant en route pour Natal.

Le capitaine Lambart croit que 800 Boërs sont concentrés à Heidelberg, outre les forces qui se trouvent à Potchefstroom, à Wakerstroom et sur d'autres points.

Il a rencontré un grand nombre de Boërs allant de *Free-State* au Transwal. 200 Boërs sont entrés sur le territoire de Natal et occupent une forte position à cinq milles de la frontière.

Les patrouilles se sont retirées devant.

Quant au désastre éprouvé par le 94e régiment, le capitaine Lambart rapporte que les troupes escortaient le convoi et marchaient sur une ligne étendue.

Deux hommes se présentent portant une lettre au commmandant et le somment de se rendre en lui accordant deux minutes pour répondre.

Le commandant refuse et commande la halte en concentrant ses troupes.

Les Boërs font feu immédiatement, tirant du haut des collines et de tous côtés. Les officiers anglais tombent et en peu de temps le détachement est mis hors de combat.

Le colonel ordonne alors de déposer les armes. 86 soldats sont ensevelis sur le champ de bataille. 26 sont morts plus tard des suites de leurs blessures; parmi eux se trouve le colonel Anstruther.

Arbitrage européen

Vienne, 5 janvier.

Des informations de Constantinople constatent que la démarche collective faite dimanche dernier par les ambassadeurs en faveur de la proposition d'arbitrage a produit sur la Porte une grande impression. Le maintien comme grand vizir de Saïd pacha, dont la position était menacée, est considéré comme un indice des plus favorables.

Saïd pacha s'était prononcé, dans le conseil pour que la Porte demandât l'arbitrage européen en faisant ressortir l'avantage que cette situation créerait à la Turquie, au moment où la Grèce se montre décidée à refuser.

On croit, dans les cercles diplomatiques de Péra, que la Porte n'hésiterait plus à demander l'arbitrage, si le gouvernement grec cessait ses préparatifs belliqueux, qui produisent en Turquie une irritation croissante.

Athènes, 5 janvier.

On assure que M. Coumoundouros, répondant à la dernière démarche des représentants des puissances en faveur de l'arbitrage, aurait déclaré que le gouvernement hellénique désirait savoir d'avance sur quelle base s'opérerait l'arbitrage et quelles seraient les garanties données par les puissances pour l'exécution immédiate de la décision du tribunal arbitral.

Paris, 6 janvier, 5 h. soir.

M. Barthélémy St-Hilaire, ministre des affaires étrangères, a envoyé hier au gouvernement grec une dépêche pour lui recommander d'accueillir favorablement la proposition d'arbitrage.

Paris, 6 janvier, soir.

D'après les dernières nouvelles parvenues au ministère des affaires étrangères, l'idée de régler au moyen d'un arbitrage la question turco-hellénique perd de jour en jour du terrain. On la dit même absolument abandonnée à Rome, à Vienne et à Berlin.

Devant l'attitude peu favorable prise à ce sujet par la Porte et par la Grèce, on comprend aisément que les puissances cherchent à sauvegarder leur responsabilité et à ne prendre aucune initiative. La France seule continuera-t-elle à se mettre en avant ?

Jamais pourtant circonstance ne fut plus favorable pour lui permettre de se dégager d'une aventure qu'il eût été beaucoup plus sage de ne pas tenter, dans l'intérêt même de notre prestige à l'étranger.

Vienne, 6 janvier.

Les plus récentes informations de Constantinople et d'Athènes constatent une amélioration sensible dans les dispositions des deux gouvernements au sujet des propositions d'arbitrage européen.

La réserve de l'armée greque

Athènes, 5 janvier.

La nouvelle que le gouvernement hellénique a appelé la réserve est absolument dénuée de fondement; mais il est décidé à les appeler au besoin.

Bulletin du Commerce

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

COTONS

Le Havre, 7 janvier 11 h. 40 m.

Ventes de la matinée 600 b., marché calme. Les prix des cotons disponibles ne montrent aucun changement, ceux des cotons à livrer sont faibles. Mars a mai est coté 80 fr. les 50 k.

Le steamer *Freda* de New-York vient d'arriver avec 514 b.

Liverpool, 7 janvier

Le Louisiane disponible est coté 7 d. Le Middling vaut 6 d. 3/16. Les autres qualités conservent leurs anciens prix.

New-York, 7 janvier.

Prix du Middling disponible 12 ct la livre.— Voici le terme : janvier, 11,91 ; février, 12,07 ; mars, 12,25 ; avril, 12 38 ; mai, 12.51 ; juin, 12.61 ; juillet, 12.70 ; août, 12,75, transactions faciles.

Ventes 105,000 balles.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier.

Voici le terme : janvier, 11,47 ; février, 11,64; mars, 11,88; avril, 12,01; mai 12,11 ; juin 12,22.

Recettes : dans les ports du golfe 7,000 b.
» de l'Atlantique 10,000 b.
Expéditions : vers l'Angleterre 21.000 b.
» la France 7,000 b.
» le Continent 3,000 b.

New-York, 7 janvier.

Change sur Londres 4,80 50; change sur Paris, 5,25 62.

Café good fair, (la livre) 13 1/8, 13 3/8.

Café good Cargoes, (la livre), 14 »/», 14 1/4

Calme.

BOURSE DE LILLE DU 6 JANVIER

Auchy et Azincourt ont occupé a eux seuls la moitié du temps consacre au marché des valeurs houillières, les actions de ces deux charbonnages ont encore éprouvé une nouvelle baisse, il est même probable que les cours de 80 fr. pour *Auchy* et 265 fr. pour *Azincourt* seront côtées demain. *Bully* s'est légèrement relevé, Courrières est demandé à 26,500 ; à ce taux un acheteur prendrait quatre actions de ce charbonnage.

Escarpelle est demandé à 5000 fr. ; En somme le marché a été assez animé aujourd'hui, mais les cours ont été généralement côtés en baisse.

Cours commerciaux du marché de Paris

Paris, 7 janvier 1881.

HUILE DE COLZA (100 k., fût comp., esc. 1 0/0.			
Courant	72 50	à	.. ..
Février	73 25	à	.. ..
Mars-avril	74 25	à	.. ..
Quatre de mai	75 50	à	.. ..
HUILE DE LIN			
Courant	67 ..	à	.. ..
Février	67 75	à	.. ..
Mars-avril	68 75	à	.. ..
Quatre de mai	68 50	à	.. ..
SPITITUEUX (1re qual., 1h. 80°, fût c., esc. 1 0/0)			
Courant	62 25	à	.. ..
Février	62 ..	à	.. ..
Mars-avril	62 ..	à	.. ..
Quatre de mai	61 75	à	.. ..
SUCRES 88° SACCHARIMÉTRIQUES (100 Kil.)			
N° 10/13 courant	58 75	à	.. ..
SUCRES BLANCS N° 3			
Courant	66 25	à	.. ..
Février	66 25	à	.. ..
Mars-avril	66 50	à	.. ..
SUCRES RAFFINÉS			
Disponible	115 ..	à	117 ..
FARINES 8 MARQUES (159 k., t. c., esc. 1/2)			
Courant	61 60	à	.. ..
Février	61 40	à	.. ..
Mars-avril	60 30	à	.. ..
Quatre de mars	60 ..	à	.. ..
MARQUE DARBLAY (159 k.)	64 ..	à	.. ..
BLÉS (77/75 k., sans escompte, comptant)			
Courant	28 30	à	.. ..
Février	28 25	à	.. ..
Mars-avril	28 ..	à	.. ..
Quatre de mars	28 10	à	.. ..
SEIGLES (70/72 k., sans escompte, au compt.)			
Courant	21 75	à	.. ..
Février	22 25	à	.. ..
Mars avril	22 50	à	.. ..
Quatre de mars	22 50	à	.. ..

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE du 5 janvier., 6 heures. soir. — Huile colza en fûts, disp., 72 50; huile colza en tonnes 74 50; huile colze épurée, 82 50; lin en futs 67 »»; id en tonnes 69 »»; sucres blancs 3 courant, 67 »»; sucres 88°, 59 »»; esprits, 62 »» »» »»; Suifs, de France, 84 »»; raffinés bonnes sortes 115 »»; id. belles sortes, 116 »»; certificats de sortie, 40 »»; d° d'entrepot, »» »»; mélasse de fabrique, 13 50 »»; id. de raffinerie, 14 50 15; farines 8 marques 62 »» »»; id. supérieures 39 »» »»; suif de La Plata, 89 »».

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE PARIS

(*La Villette* du 6 janvier

	Am.	Poids.	Prix par kilog. 1re q.	2e q.	3e q.	Prix extrêm.
Bœufs	2695	354	1.68	1.42	1..	.95 1.72
Vaches	642	225	1 54	1 32	.95	.90 1.58
Taureaux	107	390	1 30	1 20	1..	.95 1 35
Veaux	1047	85	2 50	2 30	1.60	1 50 2,60
Moutons	20114	20	1 90	1 70	1 50	1 45 2...
Porcs gras	2630	88	1 70	1 62	1.54	1 50 1 75

MARCHE AUX GRAINS DE LILLE

du 5 janvier 1881

Quant. 341 sacs de 1 hect. (prix moyen)			22 30
Id. 98 sacs	id.	id.	21
Prix extrêmes du blé blanc.	21 ..	à	23 50
Id. du blé macaux.	21 ..	à	.. ..
Prix du sac de 100 kil. de fleur 1re q.			38 25

Les dix marchés réunis :

(Lille, Douai, Cambrai, Armentières, Bailleul Bergue, Bourbourg, Hazebrouck Orchies Arras).

Blé blanc	20 90
Blé macaux	19 62

HALLES CENTRALES DE LILLE

Cours du au 5 janvier

Beurre		
D'Albert	3 40	3 50
De la Somme	3 20	...
De Flandre	...	...
De la Creuze	3 20	...
Vente à l'amiable sur le marché.	...	...
Fromage.		
Brie	8 ..	10 ..
Hollande